



Renseignements Terravis

Tarifs pour les géomètres

1.	Champ d'application	2
2.	Prix de base «renseignements»	2
2.1	<i>Extrait d'immeuble</i>	2
2.2	<i>Géodonnées</i>	2
2.3	<i>Données du bâtiment</i>	2
3.	Émoluments cantonaux.....	3
4.	Facturation.....	3
5.	Encaissement des émoluments cantonaux	3

valable à partir du 1.7.2025

1. Champ d'application

Cette liste de prix s'applique aux géomètres conformément à l'article 28 de l'ordonnance sur le registre foncier en relation avec le portail d'information Terravis. Des listes de prix distinctes s'appliquent à d'autres groupes d'utilisateurs.

Pour l'utilisation du portail d'information Terravis, une redevance de base et une redevance cantonale sont dues.

Les redevances pour l'e-commerce de Terravis ainsi que pour les solutions d'authentification, les signatures numériques, les serveurs de signature et les autres services optionnels de SIX Terravis seront réglées séparément.

2. Prix de base «renseignements»

2.1 Extrait d'immeuble

Pour l'accès aux données du registre foncier lié à la propriété respective, la redevance suivante s'applique :

Désignation	Définition	Approcher
Requête d'index	Requête d'index	libre
Déménagement immobilier	Données cadastrales dans la mesure du concept de rôle de Terravis, par extrait	CHF 2.00

2.2 Géodonnées

Le plan du registre foncier se rapportant au bien-fonds concerné (plan cadastral / plan de situation), qui, si disponible, peut être uniquement obtenu conjointement avec des extraits du registre foncier, est fourni sans supplément:

Désignation	Définition	Tarif
Plan du registre foncier	Donnée du plan cadastraux, par extrait	CHF 1,00

2.3 Données du bâtiment

Les données du bâtiment, qui peut être uniquement obtenu conjointement avec des extraits du registre foncier, est fourni sans supplément:

Désignation	Définition	Tarif par appartement
Données du bâtiment	Donnée relatives à l'objet	CHF 0,50



3. Émoluments cantonaux

Les émoluments cantonaux sont indiqués à l'annexe 1 et correspondent aux tarifs cantonaux en vigueur. SIX Terravis SA décline toute responsabilité en ce qui concerne ces émoluments cantonaux.

4. Facturation

Les services de SIX Terravis SA sont facturés chaque mois aux utilisateurs. La facture est libellée en CHF et son règlement a lieu par prélèvement. Les montants facturés sont majorés de la TVA.

Des informations détaillées sur les interrogations effectuées peuvent être consultées dans le journal d'audit («Audit-Log») sur le portail de renseignements Terravis.

5. Encaissement des émoluments cantonaux

La Encaissement des émoluments cantonaux est effectuée par SIX Terravis SA – sur accord avec le canton concerné.